



FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

- NOUVELLES INSCRIPTIONS UNIQUEMENT -

2026-2027

ADRESSE MAIL _____

NOM & PRENOM DU PARENT INDIQUE SUR LE CHEQUE _____

NOM DE L'ADHERENT _____

PRENOM DE L'ADHERENT _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL + VILLE _____

NUMERO DE TELEPHONE (POUR PREVENIR EN PRIORITE) _____

AUTRE NUM TELEPHONE (PERE/MERE) _____

<u>INSCRIPTION DANSE MODERN'JAZZ</u>	<u>INSCRIPTION DANSE HIP-HOP</u>
☐ EVEILS 1 (2022-2021) 140 €	☐ HIP-HOP 1 (2019-2015)/DEBUTANTS 150 €
☐ EVEILS 2 (2020-2019) 150 €	☐ HIP-HOP 2 (2019-2015) / INTERMED.
☐ JUNIORS 1 (2018-2017) 150 €	(cours non débutants) 150 €
☐ JUNIORS 2 (2016-2015) 150 €	☐ HIP-HOP 3 (2014-2013-2012....) 155 €
☐ ADOS 1 (2014-2013)	☐ HIP-HOP ADULTES 155 €
(cours non débutants) 165 €	
☐ ADOS 2 (2012-2011)	
(cours non débutants) 175 €	
☐ CONFIRMES (adultes + ados) 175 €	

<u>INSCRIPTION ZUMBA KIDS</u>	<u>INSCRIPTION ZUMBA ADULTES</u>
☐ ZUMBA Kids (2015-2012) 145 €	☐ ZUMBA ADULTES (19h30-20h30) 155 €
	☐ ZUMBA ADULTES (20h45-21h45) 155 €

REDUCTIONS PROPOSEES (pour information)
10 € pour 2 adhérents au sein de la même famille
15 € pour 3 adhérents au sein de la même famille
20 € pour 4 adhérents au sein de la même famille
30 € si inscription à 2 disciplines/même adhérent (adultes & enfants)

☐ chèque comptant

☐ chèques vacances, coupons sports

<i>Code Etablissement</i>	<i>Code Guichet</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Clé RIB</i>
13606	00006	03683524000	52
IBAN FR76 1360 6000 0603 6835 2400 052			
BIC AGRIFRPP836			

☐ espèces

devront fournir un chèque de l'intégralité de la cotisation (non encaissé avant début Octobre).

MON ENFANT BENEFICIERA DU TRANSPORT DU CENTRE DE LOISIRS

☐ OUI ☐ NON☐ OUI ☐ NON

J'AUTORISE A CE QUE DES PHOTOGRAPHIES (OU VIDEOS) SOIENT FAITES LORS DES COURS
ET/OU DU SPECTACLE

☐ OUI ☐ NON

LOI DU 6/01/1978 modifiée ‘informatique, fichiers et libertés’ – J’autorise la JSN DANSE à traiter et à conserver, dans ses fichiers informatiques, les données me concernant. Je dispose d’un droit d’accès, de rectification et de mise à jour de ces données. La JSN DANSE s’engage à ne pas diffuser ces données à un tiers à l’exception des services de l’Etat si nécessaire.

☐ OUI ☐ NON

LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA JSN DANSE (ci-dessous)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la JSN DANSE qui m'est remis. Je m'engage à/le lire et le respecter /le lire à mon enfant et le lui faire respecter.

Fait à Nouvoitou, le

Signature

--

- Article 1** Les cours de danse Modern'Jazz sont ouverts aux enfants (garçons et filles) à partir de 4 ans et aux Adultes.
Les cours de Zumba 'Adultes' sont ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et aux adultes (hommes et femmes)
Les cours de Zumba 'Enfants' sont ouverts aux enfants (garçons et filles) à partir de 10 ans.
Les cours de Hip-hop sont ouverts aux enfants et adolescents (garçons et filles) à partir de 7 ans.
- Article 2** L'adhésion prend effet à compter de la date d'acquiescement de la cotisation dont le montant est fixé par le bureau.
LES ADHERENTS SOUHAITANT S'INSCRIRE EN COURS D'ANNEE REGLERONT LA TOTALITE DE LA COTISATION. En cas d'inscription non finalisée (formulaire en ligne renseigné, fiche d'urgence fournie et paiement intégralement fourni), **il ne sera pas possible d'assister aux cours.**
- Article 3** Le certificat médical n'étant plus obligatoire pour la pratique de sport dans un club non affilié à une fédération et ne faisant pas de compétition, il est cependant demandé aux adhérents de signer **LA FICHE D'URGENCE attestant ne pas faire l'objet de contre-indications à la pratique de la danse ou de la zumba.**
- Article 4** Les adhérents devront respecter la salle et le matériel mis à leur disposition.
- Article 5** Les adhérents sont tenus au respect du professeur et devront se conformer aux recommandations de celui-ci ainsi qu'à celles émises par le bureau.
- Article 6** Le professeur pourra appeler l'attention du bureau sur un adhérent ne respectant pas les recommandations des articles 4 et 5.
- Article 7** L'assurance souscrite par la 'JSN Administration' couvre les adhérents pendant les séances de cours dans la salle et durant les représentations du spectacle de fin d'année.
- Article 8** Les parents, ainsi que des enfants non-inscrits aux cours, ne peuvent assister aux cours que sur invitation du professeur ou d'un membre du bureau.
- Article 9** Les enfants doivent être amenés et repris par les parents ou une personne recommandée, dans la salle. Avant de laisser votre enfant aux cours et ce, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de **vous assurer de la présence du professeur. Ni l'Association, ni le professeur ne seront tenus responsables de votre enfant en l'absence du professeur, avant son arrivée ou avant le début du cours.**
- Article 10** Les horaires des cours, notamment de début de cours doivent être respectés, Soyez à l'heure.
- Article 11** Lorsqu'un professeur est en arrêt maladie, les cours ne sont pas obligatoirement récupérés. Ils peuvent l'être en fonction du bon vouloir et de la disponibilité du professeur.
- Article 12** Si un adhérent a pris la décision de ne plus assister aux cours (quelle qu'en soit la raison), **vous voudrez bien en informer impérativement le professeur ET le bureau.** La cotisation sera acquise et ne pourra être remboursée.
- Article 13** **LE BUREAU NE REMBOURSE PAS LA COTISATION, NI UNE PARTIE DE CELLE-CI SI UN ADHERENT N'ASSISTE PLUS AUX COURS, MEME POUR DES RAISONS MEDICALES. LES COURS D'ESSAI PERMETTENT D'EVALUER SI LA DISCIPLINE PLAÎT OU CONVIENT.**
- Article 14** Le bureau ne rembourse pas les cotisations si arrêt des cours pour cause de pandémie.
- Article 15** **Le spectacle de fin d'année est obligatoire pour toutes les représentations pour les enfants.** Il conviendra donc de prévenir le professeur ET le bureau en cas d'absence au spectacle, dans les meilleurs délais. A titre d'information, **le spectacle est payant** pour tous les spectateurs (parents et autres), sauf pour certains bénévoles.

- Article 16** Tout manquement au présent règlement ou tout acte d'indiscipline notoire (insolence, non-respect du matériel) entraînera l'exclusion de l'adhérent après délibération du bureau avec le professeur.
- Article 17** En cas d'exclusion, la cotisation sera considérée comme acquise à la section et ne sera pas remboursée.

Le bureau JSN Danse.



FICHE D'URGENCE & AUTORISATION PARENTALE SAISON 2026-2027

**COCHEZ L'ACTIVITE
CHOISIE :**

MODERN'JAZZ ☐
ZUMBA ADULTES ☐
ZUMBA KIDS ☐
HIP-HOP ☐

NOM et PRENOM (personne inscrite aux cours)
DATE DE NAISSANCE

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM & PRENOM

LIEN DE PARENTE ☐ Père ☐ Mère ☐ Conjoint ☐ Autre (à préciser).....

TELEPHONE	MERE	PERE	CONJOINT	AUTRE
Domicile				
Travail				
Portable				

Je soussigné(e) M./Mme....., (agissant en ma qualité de représentant légal de l'enfant (*nom & prénom*) :), autorise, en cas d'accident, les responsables de la JSN Danse et les secours à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité physique **de mon enfant** ou **de moi-même**. Je désire être prévenu(e) le plus rapidement possible de tout incident ou que les personnes à prévenir soient informées.

Observations particulières : allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre

.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....

En cas d'urgence, vous serez (cours adultes) ou votre enfant (cours enfants) sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence. La famille sera immédiatement avertie par le professeur ou un membre du bureau de la JSN Danse.

J'atteste être/que mon enfant ci-dessus dénommé est/ en bonne santé et je reconnais, ne pas faire l'objet/qu'il ne fait pas l'objet, de contre-indications à la pratique de la DANSE (modern'jazz - hip-hop) ou de la ZUMBA.

J'assure l'entière responsabilité des dommages liés à la pratique de la DANSE (modern'jazz - hip-hop) ou de la ZUMBA.

Fait à le

Signature de l'adhérent ou des parents (ou représentants légaux) :

**AUTORISATION PARENTALE
POUR LES MINEURS**

Autorisation de sortie après les cours

J'autorise mon enfant à partir seul(e) après les cours ☐ OUI ☐ NON

Fait à le

Signature des parents (ou représentants légaux) :

Cette fiche sera conservée dans un classeur, dans la salle de danse OU la salle des Sorbiers, à la disposition du p